

1- statut général de la fonction publique :

[Ordonnance N° 06-03 du 15/07/2006](#)

2- statuts particuliers :

1- Corps communs : [décret N° 08-04 du 19/01/2008](#)

2- OP. CA et appariteurs : [décret 08-05 du 19/01/2008](#)

3- Contractuels : [décret présidentiel N° 07.308 du 29/09/2007](#)